

19 JANV 1945

CABINET DU PRÉFET

AGEN. LE

DE

LOT-ET-GARONNE

LE PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE.

Cab. 4.PR

A MONSIEUR

Le SOUS-PREFET de

VILLENEUVE SUR LOT

M. l'Inspecteur d'Académie appelle mon attention sur un fait regrettable intervenu dans la commune de SAINTE-LIVRADE, où la population s'est livrée à un véritable pillage des anciens Chantiers de la Jeunesse, s'emparant du matériel, du mobilier et des objets appartenant à cette organisation dont les biens sont dévolus au Ministère de l'Education Nationale par ordonnance du 5.7.1944.

Dans certains cas, après avoir emporté tout le matériel, les gens sont allés jusqu'à démolir les hangars pour emporter les tuiles, les portes, la toiture et les fenêtres.

Il importe de faire cesser immédiatement ces agissements inadmissibles qui risquent de priver les oeuvres de l'Education Nationale d'un avoir précieux.

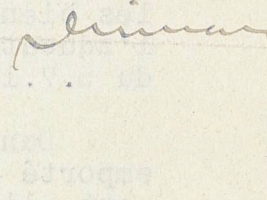
J'ai l'honneur de vous prier, à cet égard, de vouloir bien demander à M. le Maire de SAINTE LIVRADE de faire connaître à ses administrés qu'ils doivent rapporter, dans un délai très court qu'il fixerait, tout le matériel dérobé.

..//..

J'interviens ce jour auprès de M. le Commandant de Gendarmerie pour qu'une surveillance étroite soit effectuée sur les lieux d'emplacement des Chantiers et que soit relevée toute infraction caractérisée ; dans les mêmes conditions, je demande à M. le Procureur de la République de poursuivre avec rigueur les contrevenants.

J'attacherais du prix à être tenu régulièrement informé du résultat de vos diligences.

LE PREFET,



23 Janvier 1945

Monsieur le MAIRE de STE-LIVRADE-
sur-LOT

J'ai l'honneur de vous donner
ci-dessous, copie de la lettre que vient de me
faire parvenir M. le PREFET et relative au
pillage par la population, des anciens chantiers
de la Jeunesse :

" M. l'Inspecteur d'Académie appelle mon
" attention sur un fait regrettable intervenu
" dans la commune de STE-LIVRADE-sur-LOT, où la
" population s'est livrée à un véritable pillage
" des anciens Chantiers de la Jeunesse, s'empara-
" rant du matériel, du mobilier et des objets
" appartenant à cette organisation dont les
" biens sont dévolus au Ministère de l'Education
" Nationale par ordonnance du 5 Juillet 1944.

" Dans certains cas, après avoir emporté
" tout le matériel, les gens sont allés jusqu'à
" démolir les hangars pour emporter les tuiles,
" les portes, la toiture et les fenêtres.

" Il importe de faire cesser immédiatement
" ces agissements inadmissibles qui risquent
" de priver les oeuvres de l'Education Nationa-
" le d'un avoir précieux.

" J'ai l'honneur de vous prier, à cet égard,
" de vouloir bien demander à M. le Maire de

" STE-LIVRADE de faire connaître à ses
" ministrés qu'ils doivent rapporter, dans
" un délai très court qu'il fixerait, tout
" le matériel dérobé.

" J'interviens ce jour auprès de M. le
" Commandant de Gendarmerie pour qu'une sur-
" surveillance étroite soit effectuée sur
" les lieux d'emplacement des Chantiers et
" que soit relevée toute infraction caracté-
" risée ; dans les mêmes conditions, je de-
" mande à M. le Procureur de la République
" de poursuivre avec rigueur les contrevenants.

" J'attacherais du prix à être tenu ré-
" gulièrement informé du résultat de vos
" diligences.

Je vous prie, en conséquence,
de bien vouloir me faire connaître, dès
que possible ce qu'il vous aura été possible
de faire à ce sujet.

LE SOUS-PREFET,

STE-LIVRADE-sur-LOT, le 30 Janvier 1945

LE MAIRE de STE-LIVRADE-sur-LOT
à Monsieur le PREFET de LOT-et-GARONNE

Comme Maire de STE-LIVRADE-sur-LOT ne n'accepte pas de M. l'Inspecteur d'Académie une accusation aussi généralisée et aussi injurieuse pour la population que j'ai l'honneur de représenter. Si comme partout ailleurs à STE-LIVRADE il y a quelques éléments véreux, l'immense majorité sont honnêtes et ne méritent pas d'être insultés même par un Inspecteur d'Académie.

Je veux bien admettre que des gens de Ste-Livrade-sur-LOT et d'autres localités soient allés ramasser légumes et autres produits de la terre qu'une coupable incurie laissait périr sans profit pour personne quant tant de gens avaient faim. Il y a même encore des pommes de terre non arrachées. On ne démolit pas un hangar et une toiture, on n'emporte pas des tuiles, portes et fenêtres comme on ramasse et on emporte un panier de tomates. Il y a toujours eu et il y a même encore du personnel logé dans les bâtiments des chantiers, il y a eu pendant de longs mois des liquidateurs de tous grades et du personnel, n'ont-ils jamais rien vu ? A quelle date ces faits se sont-ils passés ? Serait-il indiscret de demander à quelle date remonte les démolitions de certains hangars.

Au nom de la population insultée je demande qu'on interroge le plus grand nombre de jeunes ayant appartenu aux Chantiers en 1944 et même avant, qu'on interroge M. TERRADE sur les transports qu'il a effectués, sur le contenu des camions et leur destination et que l'on fasse des perquisitions.

Le MAIRE

.....

INSPECTION ACADEMIQUE

DE
LOT-ET-GARONNE

Agen, le 21 mars 1945

PREFECTURE
DE LOT ET GARONNE
22 MAR 1945
CABINET

L.A

L'Inspecteur d'Académie de Lot-et-Garonne

à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne

Cabinet

*un en parler
avec le maire
21/3/45*

Par lettre du 13 février 1945, vous avez bien voulu m'adresser communication d'une lettre de Monsieur le Maire de Sainte-Livrade, relative au pillage du matériel des Chantiers de Jeunesse. La protestation de M. le Maire de Ste-Livrade a été motivée, semble-t-il par votre lettre à Monsieur le Sous-Préfet de Villeneuve, dont copie lui a été transmise.

Cette note suivait, je crois, mon rapport du 15 janvier 1945, qui attirait votre attention sur le pillage des anciens chantiers. Dans cette lettre, il est dit que la population aurait emporté des portes, des fenêtres, des tuiles, arrachés aux bâtiments des chantiers.

Ces larcins se sont bien produits dans certains chantiers, mais non dans celui de Ste-Livrade. Il y a donc malentendu, ce que Monsieur l'Inspecteur primaire a expliqué à M. le Maire, et que celui-ci a admis bien volontiers. Mais cependant, M. le Maire est convaincu, comme moi-même, qu'il y a eu pillage. Il ne demeure guère au chantier que de l'outillage de menuisier, de jardinier, de maçon et quelques meubles grossiers et sans valeur.

Je ne parle pas de l'équipement sportif, au sujet duquel les services de l'Education physique et des sports seraient intervenus directement.

Il y avait aux chantiers de Ste-Livrade de nombreuses machines à écrire; il n'en reste pas une seule. Il y avait une bibliothèque riche, il n'en subsiste que des brochures de propagande, bonnes à allumer le feu. Il y avait un harmonium, il a disparu. Il y avait des machines à coudre, elles se sont évanouies. Il y avait des lits, des matelas, qui nous seraient si utiles pour nos colonies de vacances, tous ces objets appartenaient à des groupements ou des organisations autres que les chantiers ! Il y avait un abondant matériel médical et chirurgical : il n'en demeure rien. .../...